

SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 2025- PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis au foyer rural de CLESSE.

Date de convocation : 12 mars 2025

Présents :

M. BACHELET Robert (Le Villars)	Mme MARTENS Anja (Tournus)
	M. PERRE Paul (Chardonnay)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)	M. PERRET Guy (Plottes)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)	M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon)
M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	
M. DESROCHES Patrick (Viré)	Mme POTHIER Josette (La Truchère)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DUMONT Christian (Clessé)	
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	M. RAGUET Patrice (Grevilly)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
Mme GABRELLE Catherine (Royer)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus)
M. GALEA Guy (Lugny)	M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise)
Mme GARDIN Prisca (Tournus)	
M. GOURLAND Philippe (Lugny)	
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	M. THIELLAND Gérard (Montbellet)
M. IOOS Xavier (Préty)	
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Gérard (Tournus) → donne pouvoir à Mme MARTENS	M. PIN Jean-Paul (Tournus) → donne pouvoir à Mme LEFRONT
Mme GARDIN Prisca (Tournus) → donne pouvoir à Mme CLEMENT	M. VARIN René (Tournus) → donne pouvoir à M. RAVOT
M. CHARNAY Dominique (Burgy) → donne pouvoir à Mme DREVET	Mme PAGEAUD Line (Tournus) → donne pouvoir à M. PRECHEUR
M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)	M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)

→donne pouvoir à M.BACHELET	→ donne pouvoir à M.SANGOY
M. PETIT Gilles (Ozenay) →donne pouvoir à M. IOOS	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) →donne pouvoir à M. PERRET
Mme SIMOULIN Christine (Tournus) → donne pouvoir à Mme SAINT-HILARY	M. VEAU Bertrand (Tournus) → donne pouvoir à M. FARAMA
Mme PAGEAUD Line (Tournus) → donne pouvoir à M. PRECHEUR	

Absents excusés : Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré)

Secrétaire de séance : Patrick DESROCHES

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés :

Membres en exercice : 41

Votants : 40

M. Patrick DESROCHES est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 13 Février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. Ravot, Président remercie tout d'abord la commune de Clessé de bien vouloir accueillir cette séance.

M. JP Chervier, Maire de Clessé en profite pour présenter les animations à venir sur la commune.

M. C. Ravot présente Mme MP Berthier-Maître, actuellement DGS de la Ville de Tournus, précisant qu'elle sera également en charge des fonctions de DGS à la CCMT pour une période allant jusqu'au 30 juin 2026.

Mme Berthier-Maître remercie le président pour sa confiance. Elle présente ses services auprès d'autres collectivités et remercie sa collègue, Séverine Peteuil, pour son aide, les deux semaines passées à préparer notamment conseil communautaire.

M. C. Ravot rappelle pour les élus qui n'étaient pas présents au bureau ce jeudi que Séverine Peteuil avait candidaté à la direction du pôle Environnement sur le poste de direction nouvellement créé, (poste appelé à se développer si les compétences communautaires sont appelées à s'étoffer).

Une opportunité a permis à Séverine de rejoindre d'autres fonctions, au sein de la Communauté de communes de la Côte Sud Chalonnaise.

Cette séance est donc sa dernière séance de conseil au sein de la CCMT.

M. C. Ravot la remercie pour tout le travail effectué pendant plus de 25 ans, pour son investissement dans les différentes missions avec les élus, auprès des agents, qui ont permis à la collectivité de progresser .

Il lui souhaite tout le succès à titre personnel et à titre professionnel également.

Séverine Peteuil remercie à son tour chacun des élus avec lesquels elle a pu travailler durant ces 25 années. D'une part, de lui avoir fait confiance, parce que ça lui a permis d'évoluer au sein de la collectivité et d'acquérir de nombreuses expériences dans des domaines très différents : gestion du service des déchets, gestion de l'espace aquatique, différents projets liés au bâtiment, maison de santé, construction des locaux de la communauté de communes, la pépinière, création de la ressourcerie..... Une chose est sûre, c'est qu'elle quitte la collectivité avec une expérience significative qui la rend plus forte pour poursuivre son chemin. Elle réitère ses remerciements pour toute la confiance accordée au fil de ces années.

Mme C. Gabrelle, conseillère, prend la parole pour remercier très chaleureusement Séverine Peteuil pour sa disponibilité et son engagement pendant toutes ces années. Elle lui remet au nom des plus anciens conseillers communautaires un bouquet de fleurs, soulignant tout le regret qu'elle a à la voir partir.

M. C. Ravot informe de l'absence de Nelly Jaze qui a eu un petit problème de santé il y a 15 jours. Il espère qu'elle pourra nous rejoindre bientôt, et surtout qu'elle récupérera très vite.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. P. Desroches est nommé secrétaire de séance.

Il procède alors à l'appel : le quorum étant atteint, la séance peut donc débiter.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. G. Perret, Vice Président présente les rapports 1 à 4.

1- Comptes de gestion 2024

Le premier rapport concerne les comptes de gestion 2024.

M. G. Perret, Vice Président, explique qu'avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;

Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents : compte administratif et compte de gestion.

Ainsi, en application de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes ont été transmis à Monsieur le Président pour être rapprochés de la comptabilité intercommunale.

Les comptes de gestion font apparaître les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	Invest.	Fonct.	Total
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires totale (a)	7 196 896,23	14 044 018,86	21 240 915,09
Titres de recettes émis (b)	3 013 608,05	12 060 322,57	15 073 930,62
Réductions de titres (c)		659 137,31	659 137,31
Recettes nettes (d = b - c)	3 013 608,05	11 401 185,26	14 414 793,31
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 196 896,23	14 044 018,86	21 240 915,09
Mandats émis (f)	2 164 127,25	11 379 788,66	13 543 915,91
Annulations de mandats (g)	5 805,50	1 079 073,52	1 084 879,02
Dépenses nettes (h = f - g)	2 158 321,75	10 300 715,14	12 459 036,89
<u>Résultat de l'exercice</u>			
(d - h) Excédent	855 286,30	1 100 470,12	1 955 756,42
(h - d) Déficit	0,00	0,00	

BUDGET PEPINIERE

	Invest.	Fonct.	Total
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires totale (a)	1 096 140,38	185 522,84	1 281 663,22
Titres de recettes émis (b)	670 972,47	172 491,48	843 463,95
Réductions de titres (c)	490,59	1 851,71	2 342,30
Recettes nettes (d = b - c)	670 481,88	170 639,77	841 121,65
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 096 140,38	185 522,84	1 281 663,22
Mandats émis (f)	94 235,66	173 072,76	267 308,42
Annulations de mandats (g)		1 390,56	1 390,56
Dépenses nettes (h = f - g)	94 235,66	171 682,20	265 917,86
<u>Résultat de l'exercice</u>			
(d - h) Excédent	576 246,22	0,00	575 203,79
(h - d) Déficit	0,00	1 042,43	

BUDGET SPANC

	Invest.	Fonct.	Total
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires totale (a)	0,00	27 899,33	27 899,33
Titres de recettes émis (b)	0,00	7 884,00	7 884,00
Réductions de titres (c)		297,00	297,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	7 587,00	7 587,00
<u>Dépenses</u>			

Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	27 899,33	27 899,33
Mandats émis (f)	0,00	9 792,50	9 792,50
Annulations de mandats (g)			0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	9 792,50	9 792,50
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	
(h - d) Déficit	0,00	2 205,50	2 205,50

BUDGET ZI LACROST

	Invest.	Fonct.	Total
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires totale (a)	523 427,66	573 000,00	1 096 427,66
Titres de recettes émis (b)	233 427,66	260 113,56	493 541,22
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d = b - c)	233 427,66	260 113,56	493 541,22
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	523 427,66	573 000,00	1 096 427,66
Mandats émis (f)	260 113,56	233 617,66	493 731,22
Annulations de mandats (g)			0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	260 113,56	233 617,66	493 731,22
<u>Résultat de l'exercice</u>			
(d - h) Excédent	0,00	26 495,90	
(h - d) Déficit	26 685,90	0,00	190,00

BUDGET ZA ECARLATE

	Invest.	Fonct.	Total
Recettes			
Prévisions budgétaires totale (a)	1 249 649,21	941 496,00	2 191 145,21
Titres de recettes émis (b)	498 649,21	752 907,36	1 251 556,57
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d = b - c)	498 649,21	752 907,36	1 251 556,57
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 249 649,21	941 496,00	2 191 145,21
Mandats émis (f)	752 907,35	716 780,54	1 469 687,89
Annulations de mandats (g)			0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	752 907,35	716 780,54	1 469 687,89
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	0,00	36 126,82	
(h - d) Déficit	254 258,14	0,00	218 131,32

M. G. Perret précise qu'après vérification par le service finances de la CCMT, ces comptes de gestion apparaissent conformes en tous points aux comptes administratifs 2024 élaborés par la Communauté de communes.

2- Comptes administratifs 2024

M. C. Ravot explique qu'en tant que Président et autorité territoriale, il est obligé de sortir pour que le débat sur l'approbation des comptes administratifs, comptes de gestion puissent avoir lieu. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour voter les deux en même temps afin que les questions et réponses puissent se faire dans un même temps.

Les conseillers donnent leur accord sur la méthode ; ainsi M. G. Perret peut poursuivre avec la présentation des comptes administratifs des différents budgets de la collectivité.

Budget principal

Les éléments de synthèse sont les suivants :

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 300 715,14 €	2 158 321,75 €
Recettes	11 401 185,26 €	3 013 608,05 €
Résultat de l'exercice	1 100 470,12 €	855 286,30 €
Résultat antérieur reporté	2 698 945,26 €	-936 975,09 €
Résultat de clôture	3 799 415,38 €	-81 688,79 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2024 (engagements en cours) de la section d'investissement, qui devront être repris au budget primitif 2025, s'élèvent à 243 930.16€ en dépenses et 402 134.09€ en recettes.

Budget annexe pépinière

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	171 682,20 €	94 235,66 €
Recettes	170 639,77 €	670 481,88 €
Résultat de l'exercice	-1 042,43 €	576 246,22 €
Résultat antérieur reporté	1 042,43 €	-992 634,25 €
Résultat de clôture	0,00 €	-416 388,03 €

Les Restes à réaliser de l'exercice 2024 (engagements en cours) de la section d'investissement, qui devront être repris au budget primitif 2025, s'élèvent à 0€ en dépenses et 1 027 354€ en recettes.

Budget annexe zone de Lacrost

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	233 617,66 €	260 113,56 €
Recettes	260 113,56 €	233 427,66 €
Résultat de l'exercice	26 495,90 €	-26 685,90 €
Résultat antérieur reporté	-26 495,90 €	-233 427,66 €
Résultat de clôture	0,00 €	-260 113,56 €

Pas de Restes à réaliser de l'exercice 2024 (engagements en cours) de la section d'investissement à reprendre au budget primitif 2025.

Budget annexe zone de l'Ecarlate

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	716 780,54 €	752 907,35 €
Recettes	752 907,36 €	498 649,21 €
Résultat de l'exercice	36 126,82 €	-254 258,14 €
Résultat antérieur reporté	-36 126,82 €	-391 641,11 €
Résultat de clôture	0,00 €	-645 899,25 €

Pas de Restes à réaliser de l'exercice 2024 (engagements en cours) de la section d'investissement à reprendre au budget primitif 2025.

Budget annexe SPANC

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 792,50 €	0,00 €
Recettes	7 587,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-2 205,50 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	15 699,33 €	0,00 €
Résultat de clôture	13 493,83 €	0,00 €

Pas de Restes à réaliser de l'exercice 2024 (engagements en cours) de la section d'investissement à reprendre au budget primitif 2025.

Donc, au vu des éléments qui ont été présentés, M. G. Perret propose au conseil municipal, en l'absence du président qui va sortir de la salle conformément à la réglementation, d'approuver les résultats du CA 2024 pour le budget principal, pour le budget annexe de la pépinière d'entreprises, pour le budget annexe de la zone industrielle de Lacrost du budget annexe du SPANC et enfin du budget annexe de la zone de l'Ecarlate de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice.

M. C. Ravot quitte la salle

Le Président ayant quitté la salle, M.G. Perret demande si les conseillers ont des remarques, observations et questions. Après y avoir répondu, il demandera alors de procéder au vote et d'approuver les éléments présentés.

M. S. Jaillet, conseiller note une erreur matérielle dans le rapport : il ne s'agit pas du Maire mais du Président.

M. G. Perret relève cette erreur et indique que correction sera apportée. Il demande s'il y a d'autres remarques avant de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- Le compte de gestion 2024 du budget principal (n°75000),
- Le compte de gestion 2024 du budget annexe Pépinières (n°75100),
- Le compte de gestion 2024 du budget annexe ZI Lacrost (n°75200),
- Le compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC (n°75300),
- Le compte de gestion 2024 du budget annexe ZA Ecarlate (n°75500)

Et en l'absence du Président sorti de la salle conformément à la réglementation, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver les résultats du Compte Administratif 2024 du budget principal,
- D'approuver les résultats du Compte Administratif 2024 du budget annexe Pépinières,
- D'approuver les résultats du Compte Administratif 2024 du budget annexe ZI Lacrost,
- D'approuver les résultats du Compte Administratif 2024 du budget annexe SPANC,
- D'approuver les résultats du Compte Administratif 2024 du budget annexe ZA Ecarlate,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice.

M. C. Ravot revient dans la salle et remercie les conseillers pour leur vote unanime.

3- Affectation des résultats 2024

M. G. Perret rappelle les principes d'affectation :

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat d'investissement est en effet reporté automatiquement sur la section d'investissement, en dépenses (D001) s'il s'agit d'un déficit de clôture ou en recettes (R001) s'il s'agit d'un excédent de clôture. Le résultat de fonctionnement doit ainsi s'effectuer selon les principes suivants :

- L'affectation doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : il s'agit alors du cumul du résultat d'investissement constaté (D001 ou R001) et du solde des Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice ;
- Si l'excédent de fonctionnement n'est pas suffisant pour couvrir le besoin de financement, il doit être affecté en totalité en section d'investissement (compte 1068) ;
- S'il reste un excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement, il peut soit faire l'objet d'une affectation totale ou partielle en investissement (compte 1068), soit être reporté en totalité ou partiellement en recettes de fonctionnement (R002),

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 300 715,14 €	2 158 321,75 €
Recettes	11 401 185,26 €	3 013 608,05 €

Résultat de l'exercice	1 100 470,12 €	855 286,30 €
Résultat antérieur reporté	2 698 945,26 €	-936 975,09 €
Résultat de clôture	3 799 415,38 €	-81 688,79 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		243 930,16 €
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		402 134,09 €
Solde RAR	0,00 €	158 203,93 €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		581 688,79 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		81 688,79 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	3 217 726,59 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	

Budget annexe Pépinières	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	171 682,20 €	94 235,66 €
Recettes	170 639,77 €	670 481,88 €

Résultat de l'exercice	-1 042,43 €	576 246,22 €
Résultat antérieur reporté	1 042,43 €	-992 634,25 €
Résultat de clôture	0,00 €	-416 388,03 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		1 027 354,00 €
Solde RAR	0,00 €	1 027 354,00 €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		416 388,03 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	0,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	
Budget annexe SPANC	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 792,50 €	0,00 €
Recettes	7 587,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-2 205,50 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	15 699,33 €	0,00 €
Résultat de clôture	13 493,83 €	0,00 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		
Solde RAR	0,00 €	0,00 €

		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		0,00 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	13 493,83 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	

Budget annexe ZI Lacrost	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	233 617,66 €	260 113,56 €
Recettes	260 113,56 €	233 427,66 €
Résultat de l'exercice	26 495,90 €	-26 685,90 €
Résultat antérieur reporté	-26 495,90 €	-233 427,66 €
Résultat de clôture	0,00 €	-260 113,56 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		
Solde RAR	0,00 €	0,00 €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €

Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		260 113,56 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	0,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	

Budget annexe ZA Ecarlate	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	716 780,54 €	752 907,35 €
Recettes	752 907,36 €	498 649,21 €
Résultat de l'exercice	36 126,82 €	-254 258,14 €
Résultat antérieur reporté	-36 126,82 €	-391 641,11 €
Résultat de clôture	0,00 €	-645 899,25 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		
Solde RAR	0,00 €	0,00 €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		645 899,25 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	0,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	

M. C. Ravot demande si ces résultats appellent des questions ? Il demande si le vote global pose problème aux conseillers ou s'il faut passer par un vote budget par budget.

A l'unanimité, le conseil décide, comme précisé dans les tableaux ci-dessus :

- **D'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget principal,**
- **D'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe Pépinières,**
- **D'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe ZI Lacrost,**
- **D'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe SPANC,**
- **D'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA Ecarlate.**

4-Rapport d'orientations budgétaires 2025 servant au Débat d'Orientations Budgétaires

Ce rapport est présenté par M. G. Perret, Vice Président (le document est joint en annexe du present PV).

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république relative à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, dite Loi NOTRe, impose aux EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, que ce rapport retrace, outre, les orientations budgétaires :

- les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport d'orientation budgétaire doit également être transmis aux communes membres de l'EPCI. Il introduit les perspectives économiques générales internationales, nationales et leur impact pour la communauté commune. Deux éléments pourraient être retenus : les conséquences de l'inflation -qui continue à s'évir- et la réduction de certaines enveloppes de financement, comme par exemple le fonds vert.

Le point suivant concerne les orientations 2025 . dans le document du ROB, l'analyse est faite par domaine d'activité afin de permettre plus de clareté.

M. G Perret souhaite souligner le versement financier exceptionnel de l'association AFT (suite à la reprise en régie des services petite enfance dont la crèche implantée à Tournus) qui vient augmenter les recettes de fonctionnement, sur le budget principal, de 230k €. Cette recette ne se retrouvera pas en 2025.

M. G. Perret souligne aussi la forte hausse des dépenses de fonctionnement, compensée en partie par les attributions de compensation et une augmentation des recettes, notamment liées au transfert du centre social.

Il demande également aux conseillers de noter la rubrique services généraux, rubrique créée en 2024. En effet, auparavant, il y avait dans la présentation des comptes une section

administration générale hypertrophiée. Cette section administration générale est remplacée par deux sous-ensembles :

- Un premier sous-ensemble "service généraux".
- Et le deuxième sous-ensemble, qualifié de "hors compétences".

Cette analyse permet de clarifier effectivement une section qui était hypertrophiée, mais elle met en évidence d'autres phénomènes, notamment l'hypertrophie croissante du coût des services généraux.

M. G. Perret met également en évidence le poste de recette "impôts et taxes", principal poste de recettes de la communauté de communes avec une fiscalité foncière qui en 2024 représente pour la communauté de communes un revenu supplémentaire de plus de 600 000 euros. Le résultat de la communauté de communes est fortement impacté effectivement par cette fiscalité foncière mise en place, il y a deux ans ou trois ans.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, un pic est constaté en 2025, avec le du transfert du centre social, et les services généraux. L'évolution des charges de personnel doit être commentée plus précisément.

Un commentaire est également porté sur l'évolution du résultat annuel. On peut pratiquement dire que 2024 marque le début d'une réduction du résultat de fonctionnement qui va se concrétiser en 2025, pour remonter en 2026.

Le tableau le plus important concerne les résultats par compétence, qui permet de mesurer les conséquences financières et les objectifs qui sont portés par l'EPCI.

Ce tableau gagnerait à être complété en rajoutant effectivement les conséquences des attributions de compensation

Concernant les services généraux il est relativement impératif de s'interroger sur le contenu et les raisons d'évolution de cette section..

Concernant les budgets annexes, M. G. Perret demande que la zone du Pas Fleury dont l'aménagement a commencé soit traitée dans un budget annexe. Pour les deux budgets des zones d'activité, Lacrost et l'Ecarlate, il rappelle les chiffres suivants : pour équilibrer le BA de la zone de Lacrost, la vente des terrains encore disponibles devrait s'effectuer à 21€/m².

M. C Ravot remercie le Vice Président pour sa présentation.

Il rebondit sur la question du prix de vente des terrains encore disponibles sur les zones d'activité. Il souhaite rappeler que les prix, à l'origine, étaient très bas pour être très attractifs mais par délibération du conseil en date du 21 décembre 2023, concernant la zone de Lacrost, ce prix avait été élevé à 20 euros du mètre carré, à 1 euro en dessous du prix d'équilibre budgétaire.

Concernant la zone de l'Ecarlate, c'est par délibération du 11 mai 2023 que le prix a été fixé à 30 euros, aussi inférieur d' 1 euro.

C'est donc un sujet qui lors de la prochaine commission développement économique devra être débattu, avec pour objectif de rehausser à nouveau ces prix, au moins pour qu'ils atteignent 21 et 31 euros, et pourquoi pas un montant un peu plus élevé.

Les prix autour de nous sont beaucoup plus élevés, notamment dès qu'on se rapproche des agglomérations maconnaise et chalonnaise.

Concernant l'évolution des frais de personnel, et leur augmentation, M. C. Ravot tient à apporter des explications : effectivement, une augmentation de 633 000 euros entre 2023 et 2024, représente un montant important. Mais il faut savoir que sur ces deux années, se sont effectués des transferts de structures importants, notamment les services gérés jusqu'alors par l'AFT – dont la crèche de Tournus - et le centre social.

Ainsi pour l'AFT, ce sont 217 000 euros de frais de personnel qui sont venus se rajouter. Puis pour le centre social, 314 000 euros, une fin totale de 530 000. Concernant les fonctions support, nous étions avant le départ de M. Perruchot avec une seule personne qui s'occupait, vous le savez, des ressources humaines et de la Comptabilité. C'était très nettement insuffisant. Avait donc été prise la décision de passer à une organisation avec une personne supplémentaire au minimum pour étoffer le service finances.

Finalement, la décision a été prise de passer en service commun. Le dossier vous avait été présenté et notamment le coût, de 64 000 euros, ce qui fait qu'on parvient à 600 000 euros. Voilà l'explication sur les 633 000 euros, ce sont 600 000 euros qui proviennent de ces trois postes, en sachant que les 33 000 restant s'expliquent par l'évolution des indices, des salaires, etc....

Concernant le poste d'administration générale scindé en deux parties, "service général" et "hors compétence", on voit que de 2024 à 2025, ce poste "hors compétence" diminue de 2 717 000 à 2 599 000, ce qui veut dire qu'on a 128 000 euros d'écart, alors qu'en même temps, de 2024 à 2025, on a une progression de 190 000 euros sur l'autre poste. Donc l'écart entre les deux n'est que de 70 000 euros, justifiés par des versements à des services extérieurs, notamment le SDIS. Le SDIS représente 100 mille euros d'augmentation en 3 ans.

Face à cette augmentation, le Président explique qu'il a fait un mail au secrétariat du SDIS et a été reçu au mois de novembre par le contrôleur général qui a expliqué que les augmentations étaient largement justifiées et encore sans doute inférieures à ce qu'elles devraient être réellement (par exemple, leurs assurances progressent de 180 000 euros à 524 000 euros). Par ailleurs il y a de nombreuses heures de sapeurs pompiers volontaires qui ne sont pas valorisées au coût normal, mais autour de 10 ou 11 euros. Un salaire commun chargé est plutôt proche des 20 euros.

L'adhésion au PETR était redescendue de 4,5 € à l'origine à 3,5 € et remonte maintenant à 5 € /hab. Tous ces éléments génèrent des augmentations.

Dernier point : la demande d'intégration dans un budget annexe et unique de la zone du Pas Fleury : effectivement, tous les élus ici présents, les services financiers également, sont bien d'accord avec cette demande. La question de l'individualisation des investissements freine

ce passage en budget annexe : effectivement, on ne sait pas vraiment à quel budget, à quel poste, à quel service rattacher les investissements.

Mais cela reste un objectif et il faudra travailler sur ce point.

Le Président continue:

“Je reviens aux services généraux et à leurs compétences. On sait que ce sont, comptablement, j’entends, des services un peu fourre-tout, on affecte notamment beaucoup du 011, notamment tout ce qui peut ne pas être affecté, et beaucoup du 012.

Il faudra donc encore travailler sur la précision de ces affectations. Voilà ce que je pouvais dire par rapport aux questions en suspens.

Je dirai également que les résultats 2024 sont d’un très bon niveau, largement augmentés par ce don de l’AFT. Cette opération vient distordre l’évolution du résultat qui accuse une baisse d’autant plus importante sur l’année suivante.

L’ensemble des services dédiés à l’enfance, jeunesse et famille ont des coûts de structure qui ont augmenté. L’ensemble des personnels, je vous le rappelle, est passé de catégorie C à catégorie B. La PMI, suite à une réglementation de 2021, est passée dans toutes les structures. Plusieurs gros investissements sont à faire. Il faut changer toutes les portes. Je vais citer l’exemple de la mini crèche de Cruzille avec son mur en pierres sèches, qu’on nous demande de réhausser de plusieurs dizaines de centimètres, pour éviter que les enfants s’enfuient.

Il y a donc beaucoup d’argent à mettre dans les moyens de fonctionnement et pour les investissements de la petite enfance. Et, par nature, c’est une compétence qui ne rapporte pas d’argent. Les recettes viennent des familles et des financeurs, notamment la CAF, avec un reste à charge qui est important pour les collectivités. Mais cela découle d’un vrai choix politique.

Il faut souligner que si les charges vont continuer à évoluer, ce sera d’une façon maîtrisée, Dès 2026, ce résultat remonte à environ 800 000 euros, la référence dans le passé était calée sur un minimum de 500 000 euros à atteindre.

A fin 2025, le résultat global cumulé ressort à plus de 3 500 000 euros. En comparaison, peu de collectivités de notre taille affichent ce type de résultat. Et on peut noter que pour la fin du mandat, il n’y aura que des investissements à la marge à réaliser.

Pour le mandat suivant plusieurs études, notamment pour les déchetteries, sont en cours. Concernant la zone du Pas Fleury, par le biais de la convention de concession d’aménagement, le financement des travaux a pu se faire en versant des avances et sans recourir à l’emprunt.

Enfin, je remercie les agents qui ont participé à l’élaboration de ce document, le ROB, les CA et notamment notre directeur administratif et financier.”

La question est posée sur la révision des attributions de compensation. Est-ce que c’est un sujet qui peut être reconsidéré dans l’avenir ?

M. C.Ravot explique que d'ici la fin du mandat, ce n'est pas envisagé. On ne peut pas parler à la place des élus qui seront en place après mars 2026. Et il faudra voir ce qui est demandé par l'Etat à ce moment là en prenant en compte tous les éléments liés au transfert de compétences.

Les élus s'accordent pour dire qu'il ne s'agit pas de changer les règles d'ici 2026, mais que c'est une question à se poser, notamment en termes d'impact sur les finances de la collectivité.

➔ **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère pour prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2025. Le rapport est annexé à la présente délibération.**

5-Cotisations 2024

➔ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de verser des cotisations pour l'année 2025 à chacun des organismes ci-après énumérés :**

Organismes	Cotisations 2024	Cotisations 2025
Association des Maires et des Présidents de Communautés de Saône-et-Loire <i>16 332 habitants x 0.047 € (part nationale)</i> <i>+ 16 332 habitants x 0.02 € (part départementale)</i>	1 113.29	*1 150.00
PETR Mâconnais Sud Bourgogne <i>15 866 habitants (pop. municipale INSEE 2014) x 5 €</i>	71 397.00	79 330.00
Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus <i>16 434 hab. x 2.10 €</i>	32 744	34 512.00
AILE <i>1.95 € x 15 732 habitants (pop.municipale au 01/01/2019)</i>	30 677.40	30 677.40
ADCF Intercommunalités de France <i>Population totale insee 2021 : 16 380 x 0.11 €</i>	1 801.8	*1 850.00
Association Chemin de Cluny Franche Comté Bourgogne	410.00	410.00
TOTAL A PAYER	138 143,49	147 929,40

c'est la association CEMER. Et l'avant-dernière, la cotisation aux intercour de France.

6- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

M. J. Farama et Mme P. Clément présentent le rapport.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le versement d'une subvention à chacun des organismes ci-dessous mentionnés au titre de l'exercice 2025 :**

Subvention de fonctionnement aux associations œuvrant pour l'enfance :

Tiers	Actions / objet	Montant pour 2025
Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs (CECL) Viré	Subvention de fonctionnement 2023	50 500
Centre de Loisirs en Mâconnais (CLEM) Charnay les Mâcon	Mise en œuvre du dispositif « VIENS ! » : activités itinérantes à destination des jeunes de 12 à 17 ans	22 000
TOTAL SUBVENTION FONCTIONNEMENT ENFANCE		72 500

Subventions aux associations à caractère social :

Tiers	Actions / objet	Montant pour 2025
Economie solidarité Partage, Le Caddy Fleury Tournus	Aide alimentaire pour l'épicerie sociale	34 000
Association AILE Sud Bourgogne Mâcon	Point relais mobilité : location de véhicule à coût réduit Répond aux besoins des publics en difficulté et favorise l'accès à l'emploi et à la formation	2 100
Comité Accueil et Entraide Tournus	Secours financier, prêts gratuits voiturage	1 350
	Service d'aide à la personne : Favoriser le maintien à domicile	4 846

ADMR Viré-Saint Martin Belle Roche - Viré	des personnes fragilisées, Accompagner et aider les personnes dans les actes de la vie quotidienne, Favoriser un service de proximité qui crée du lien social	5 890
ADMR de Sennecey le Grand et Tournugeois Sennecey le Grand		
France Alzheimer 71 et maladies apparentées Châlon sur Saône	Actions de soutien et d'accompagnement des malades et leurs aidants	500
Association Instants de famille - Mâcon	Centre de planification familiale/espace vie affective relationnelle et sexuelle Instant de famille : soutien à la parentalité	450
Réseau de santé social solidaire - Tournus	Soutien pour le fonctionnement du service CLIC/MLA	1 500
Habitat et humanisme	Mise en route de la pension de famille et habitat inter générationnel à Tournus, Mâcon et Autun	3 000
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL :		53 636

Associations œuvrant pour le tourisme, la culture et les loisirs :

Association	Objet	Montant pour 2025
La Tournuscimes Tournus	Organisation d'une randonnée le 19 Octobre 2025	3 000
Le Galpon Tournus	Organisation du festival « Détours en Tournugeois »	14 000
Asso Trail Plottes	Trail des cadoles : Courses nature avec animations gourmandes pour promouvoir le Tournugeois – 14 Juin 2025	1 000
Association Cyclo Sud Bourgogne -Tournus	Organisation de la Cyclo sportive 26 et 27 Avril 2025	4 500
Vélo Club Tournus	Organisation de la 8è coupe de BFC de VTT - Dimanche 9 Mars 25 à Uchizy	1 000
	Organisation stage VTT du 19 au 24/04/25 pour 16 jeunes du Tournugeois	0
Association CDAY Chardonnay	Chardonnay Day 2025 – 10è édition édition – Jeudi 29 Mai 2025	1 500
Club d'escalade « La goutte d'eau » - Tournus	Etape coupe départementale le 24 et 25 Février 2024	1 300
Compagnie Juste avant l'oubli - Ozenay	Un après-midi à Chavy les 7 et 8 Septembre 24 3 évènements : spectacle, concert expo	1 350
La compagnie des aléas Montbellet	Festival Les journées timbrées du 29 Mai au 1 ^{er} Juin 2025	3 000
La chorale des baladins Lacrost	Week end fête de la musique déplacement pour concert commun avec chorale de Germerheim	500

Tournugeois Vivant - Tournus	Journée du vélo à Tournus les 16 - 17 et 18 Mai 2025	1 500
Association Le Pressoir Clessé	Anniversaire 35 ans du Pressoir les 17 et 18 Mai 2025	500
Avenir sportif de Tournus Rugby - Tournus	Organisation stage Haka Rugby en avril 25	2 250
La Ronde Sud Bourgogne Sanvignes les Mines	Edition 2025 de la Ronde Saône et Loire U19	2 500
TOTAL		37 900

Mme G. Saint Hilary présente cette demande de subvention spécifique et en profite pour expliquer ce qu'est cet événement de ferme en ferme, le dernier week-end d'avril permettant d'ouvrir les portes des producteurs au public.

Association CIVAM Le serpolet	Opération « De ferme en ferme » Echanges entre agriculteurs et consommateurs : découverte du métier, des savoir-faire, pratiques agricoles à travers des visites guidées et des dégustations	300
----------------------------------	--	-----

M. C. Ravot souligne que ces subventions permettent de soutenir des actions de qualité qui participent grandement à l'éducation de nos territoires, de notre territoire.

7-Convention 2025 avec l'Office de Tourisme

M. J. Farama présente le rapport et donne les éléments de contexte suivants :

Comme tous les opérateurs, l'Office de tourisme a aussi connu sur les deux dernières années un certain nombre de contraintes, notamment l'augmentation des charges de fonctionnement. En fin d'année 2024, l'OT avait été totalement transparent et s'apprêtait à demander une majoration de sa subvention. Et puis le budget a été retravaillé pour que la subvention reste identique.

M. J. Farama explique également le mécanisme de la taxe de séjour. C'est bien la CCMT qui la perçoit et qui décide d'en faire ce qu'elle souhaite en faire.

Il revient sur une remarque exprimée en bureau des maires sur le manque de mise en valeur des communes au sein du bâtiment de l'office de tourisme. Contact a été pris avec l'office de tourisme.

On peut en effet envisager de mieux mettre en valeur les communes, à travers l'affichage d'un certain nombre de photos. Ca avait été essayé pour mémoire, pour ceux qui étaient autour de cette table, en 2018-2019, lorsque la scénographie du site a été travaillée. L'OT avait sollicité toutes les communes pour avoir des photos. 9 à l'époque, sur 24, avaient répondu. La démarche s'était donc stoppée.

On peut retenter de solliciter toutes les communes pour que vous puissiez faire passer la plus belle photo de votre commune : un édifice patrimonial, un paysage, un moment festif,ce qui pourrait permettre ensuite de l'afficher ou de les faire defiler sur un écran permanent et ainsi monter un petit clip permanent qui permet en 2-3 minutes de faire défiler les photos de toutes les communes avec évidemment la position du nom de la commune.

Pour mémoire, la CCMT est liée à l'OT du Maconnais Tournugeois par une convention annuelle d'objectifs relative à la mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme du Mâconnais-Tournugeois pour l'année 2025 (en pièce-jointe).

Le budget prévisionnel 2025 de l'association s'élève à 510 439 €.

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2025 et sur la base de ce budget, l'association sollicite une subvention de 200 000 € auprès de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider :

- **la signature de la convention d'objectifs concernant la mise en œuvre du programme d'actions de l'office de tourisme Mâconnais-Tournugeois pour l'année 2025,**
- **l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 pour un montant de 200 000 €**

8- Fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal - année 2025

M. J. Farama présente le rapport et en profite pour remercier à son tour Séverine Peteuil pour le travail réalisé toutes ces années au sujet de la piscine. Elle y accordait une importance toute particulière. Qu'elle en soit remerciée.

-> **Le conseil communautaire délibère à l'unanimité sur l'organisation de la saison estivale 2025 de l'espace aquatique. Il valide à l'unanimité les points suivants :**

- **La période d'ouverture ainsi que les horaires comme précisés au point n°1,**
- **L'organisation des évènements ponctuels exposés au point n°1.**
- **Les tarifs d'entrée à l'espace aquatique, exposés au point n°2**
- **Les catégories d'accueil gratuit accordées, détaillées au point n°3**
- **Les créations d'emplois pour le recrutement du personnel saisonnier lié à l'accroissement temporaire d'activité de l'espace aquatique, détaillées au point n°5**

1 • Période, jour d'ouverture et amplitude quotidienne d'ouverture

→ **PERIODE D'OUVERTURE :** Il est proposé d'ouvrir l'espace aquatique selon l'organisation proposée ci-dessous :

Du 26/05 au 03/07	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil des scolaires	8h à 12h	8h à 12h	8h à 12h	8h à 12h	8h à 12h		
Apprentissage natation	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h		

Du 01/06 au 03/07	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil du public			12h à 19h			12 h à 19h	12h à 19h

Du 05/07 au 31/08	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil du public	12h à 19h						

→ **OUVERTURE EXCEPTIONNELLE :** pour évènements ponctuels :

	Matinées familles de 10 h à 11 h 45	Matinée pour les nageurs de 10 h à 11 h 45
--	--	---

Accueil du public	12 Juillet 25	
	2 Août 25	28 Juin 25
	16 Août 25	26 Juillet 25
	23 Août 25	30 Août 25
Soirée Cap sur les jeux	5 juillet 2025 de 14 h à 20 h	

2 • Tarifs d'entrée à l'espace aquatique

Catégorie d'usagers	Tarifs résidents CCMT	Tarifs pour les personnes extérieures à la CCMT	Carnets abonnement prestataires touristiques pour les touristes
Adulte (à partir de 18 ans)	4,00 €	4.00 €	
Enfant (de 3 à 17 ans)	3,00 €	3.00 €	
Abonnement adulte (10 entrées)	30,00 €	35.00 €	30.00 €
Abonnement enfant (10 entrées)	22,00 €	22.00 €	22.00 €
Pass saison Adultes (réservé aux résidents de la CCMT)	60 €		
Pass saison Enfants (réservé aux résidents de la CCMT)	40 €		
Matinées familles et matinée nageurs (dimanche entre 10 h et 11 h 45)	1 €		

3 • Accueil gratuit :

Il est proposé d'accueillir gratuitement :

→ les sapeurs-pompiers ou gendarmes de l'intercommunalité.

→ les enfants du centre de loisirs de l'intercommunalité.

→ l'EPMS Paul Cézanne à Tournus et l'IME de Cruzille

→ 1 entrée gratuite pour chaque enfant de la CCMT de moins de 18 ans par an

→ les scolaires de l'intercommunalité à hauteur d'une à deux séances d'enseignement de la natation par semaine, dans la limite de nos capacités d'accueil et des possibilités d'organisation de la surveillance et de l'animation pédagogique.

Cette année, les sollicitations étant plus nombreuses, à l'issue d'une concertation avec les Conseillers pédagogiques des circonscriptions de Tournus et de Macon Nord, il a été proposé d'accueillir les scolaires du 26/05 au 03/07 selon la proposition d'organisation suivante :

- Mercredi matin : accueil des élèves de 6^{ème} des collèges de LUGNY et de TOURNUS.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Communes	Nb de classes	Niveau
ST ALBAIN	1	CM1-CM2
MONTBELLET	1	CE2-CM1-CM2
LUGNY	2	CE2 et CM1-CM2
VIRE	2	CM2 et CM1
UCHIZY	2	A confirmer
PRETY-LACROST	2	A confirmer
OZENAY-PLOTTES		A confirmer
TOURNUS	4	CP/CE1
	2	CM1

4 • Fonctionnement de la cafétéria :

→ Deux scénarios sont proposés :

- 1_La mise à disposition gratuite du local, moyennant la gestion de l'espace cafétéria par une association du territoire de la CCMT, ou
- 2_La gestion directe par la CCMT, moyennant le recrutement d'un agent à temps plein qui serait chargé de la gestion de l'espace cafétéria et de l'organisation d'animation.

5 • Recrutement de personnel saisonnier :

Le fonctionnement de l'espace aquatique implique le recrutement de deux catégories de personnel saisonnier :

Le personnel pour assurer les missions décrites ci-dessous :

- La surveillance et sécurisation de l'espace baignade
- L'organisation, la surveillance et l'animation des activités liées à l'apprentissage de la natation,
- Le Respect et l'application du règlement intérieur, des normes d'hygiène et de sécurité
- La vérification et le contrôle du matériel de sécurité
- Les Interventions en 1er secours auprès du public

Ce personnel saisonnier doit être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- B.N.S.S.A. - brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, qui permet de surveiller les bassins
- B.E.E.S.A.N - brevet d'état d'éducateur sportif aux activités de la natation, qui permet de surveiller les bassins et d'enseigner les activités d'apprentissage et de perfectionnement de la natation (idem M.N.S)
- BPJEPS AAN - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de d'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques et Natation, qui permet de surveiller les bassins et d'enseigner les activités d'apprentissage et de perfectionnement de la natation

→ Il est proposé de créer les emplois saisonniers suivants, qui seront encadrés par un agent de la CCMT, titulaire du B.E.E.S.A.N

PERSONNEL DE SURVEILLANCE	21 au 26 Mai	27 au 31 mai Accueil des scolaires	JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET Public	AOUT Public.
Éducateur des APS (titulaire du B.E.E.S.A.N, BPJEPS AAN ou MNS) Chef de Bassin remplaçant	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Éducateur des APS (titulaire du B.E.E.S.A.N, BPJEPS AAN ou MNS) ou à défaut un BNSSA	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Opérateur des APS (titulaire du BNSSA)	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Opérateur des APS (titulaire du BNSSA)			21h hebdo	1 ETP	1 ETP

--	--	--	--	--	--

→ **Pour le personnel technique**, l'effectif nécessaire pour être en conformité avec le Plan d'Organisation de la surveillance et des secours, accueillir les scolaires ainsi que le public et assurer l'entretien des infrastructures, est détaillé dans le tableau ci-dessus :

PERSONNEL TECHNIQUE		JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET	AOUT
CAISSE – VESTIAIRE-MENAGE	Adjoint technique	2 ETP	3 ETP	3 ETP
ENTRETIEN DES BASSINS-PLAGES-PELOUSE	Adjoint technique	1 ETP	1 ETP	1 ETP

Observations complémentaires :

Le nombre de personnes qu'il est proposé de recruter ci-dessus, ainsi que la durée du temps de travail par agent, correspondent à un scénario de fonctionnement détaillé dans le présent rapport.

En juillet et aout, l'équipe de surveillance des bassins est quotidiennement constituée, au minimum, d'une équipe de 3 agents titulaires des diplômes énumérés dans le 1er tableau ci-dessus.

La durée du temps de travail, notamment pour le mois de juin, sera ensuite ajustée selon le volume du nombre de séances d'enseignement de la natation à planifier pour l'accueil des scolaires.

Rappels :

1. La présence des agents est obligatoire sur le site pendant les heures d'ouverture au public quelles que soient les conditions météorologiques.

2. si toutefois, malgré les démarches en cours la collectivité ne parvient pas à recruter en effectif suffisant, les personnes diplômées indispensables pour satisfaire les capacités d'encadrement réglementaires, il devra être envisagé de pallier cette carence par la réduction du nombre de jours consacré à l'accueil des scolaires au mois de juin.

3. Les cours individuels de natation ou d'aquagym payants seront exclusivement assurés en dehors des heures d'ouverture au public.

Ces cours seront dispensés sur le temps de repos du personnel employé par la Communauté de Communes durant la saison. Cette activité est encadrée par la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2009 complétée par la délibération du 24 juin 2010, ainsi que par une convention individuelle de mise à disposition partielle des locaux signée par chaque enseignant. Etant précisé à l'article 3 alinéa 3 de cette présente convention que le BEESAN

s'engage « à s'acquitter d'une participation financière correspondant au montant d'une entrée par séance et par élève à l'espace aquatique ».

→ **Pour la cafétéria :**

Si le scénario de recrutement d'un agent par la CCMT, est validé pour gérer la cafétéria et organiser des animations, **dans ce cas il est nécessaire de valider le recrutement d'un ETP supplémentaire**

Les conseillers expriment leur grande satisfaction de voir le public scolaire profiter de cet équipement.

9-Information : mise à disposition de la Directrice Générale des Services de la Ville de Tournus

M. C.Ravot revient sur la question de la mise en commun de fonctions support et donne pour information des conseillers la mise à disposition à 1/3 de son temps par la Ville de Tournus de Mme MP Berthier-Maître jusqu'au 30 juin 2026 pour assurer les fonctions de DGS.

10-Avenant à la convention de groupement d'achat des équipements de pré-collecte avec les Communes

Mme G. Saint Hilary donne lecture du rapport.

Conformément à la délibération n°2025/6, la convention de groupement d'achat des équipements de pré-collecte a été validée à l'unanimité, dans le cadre de l'appel à projet « Tri Hors Foyer », coordonné par la CCMT afin d'aider les communes dans le cadre de leur compétence propriété sur le tri hors-foyer.

Néanmoins, certaines précisions manquaient d'un point de vue juridique et organisationnel. En effet, la Communauté de Communes devient propriétaire des équipements de pré-collecte (corbeilles de propriété et supports de sacs sur voie publique et dans les ERP) qu'elle a commandés dans le cadre de cet appel à projet pour aider les communes sur le déploiement du tri hors-foyer, dans une logique intercommunale.

Toutefois, l'entretien, la maintenance et le remplacement si besoin des équipements de pré-collecte seront à la charge des communes, qui en ont la garde juridique.

Par conséquent, en cas de remplacement ou d'une maintenance de l'équipement de pré-collecte faisant suite à une dégradation volontaire ou involontaire, les coûts de cette manutention seront cette fois-ci supportés dans son intégralité par la commune où se situe l'équipement en question.

A noter que durant la période de la convention (durée 3 ans-Art n°6), le matériel devra être remplacé à l'identique (corbeille bi-Flux 110 litres).

→ **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Prend connaissance de l'avenant à la convention de groupement d'achat des équipements de pré-collecte ;**
- **et autorise le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.**

10-Convention pour l'organisation de Cap sur les Jeux 2025

Mme P. Clément présente le rapport.

L'édition 2024 du projet « Cap sur les Jeux » a rencontré un fort succès, rassemblant de nombreux participants et générant un engouement significatif au sein de notre communauté.

Forts de cette expérience positive, nous souhaitons renouveler et étendre cette initiative pour l'année 2025.

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, en partenariat avec la Ville de Tournus, l'association « Clessé en Fête » et le Foyer Rural d'Ozenay, proposent d'organiser une série d'événements du 4 au 14 juillet 2025, sous le nom de « Cap sur les Jeux ». Ce projet a pour objectif d'animer la vie sociale et de promouvoir les activités sportives et culturelles sur notre territoire, en créant des moments de partage et de convivialité.

Organisation prévisionnelle des événements :

- 4 juillet 2025 : Journée d'installation au quartier des Sept Fontaines à Tournus.
- 5 juillet 2025 : Randonnée à vélo de Grevilly à Tournus le matin, suivie d'animations à la piscine intercommunale l'après-midi et en fin de journée.
- 6 juillet 2025 : Journée à Ozenay en partenariat avec le Foyer Rural.
- 7 au 12 juillet 2025 : Animations diverses au quartier des Sept Fontaines à Tournus.
- 13 juillet 2025 : Animation à Clessé en partenariat avec l'association « Clessé en Fête ».
- 14 juillet 2025 : Journée de rangement au quartier des Sept Fontaines à Tournus.

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois sera responsable de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des événements.

La convention transmise en annexe précise les modalités de refacturation spécifiques pour le projet au quartier des Sept Fontaines, qui constitue une partie conséquente et coûteuse du projet. En conséquence, la Ville de Tournus participera également financièrement à ce projet afin de couvrir une partie des frais engagés.

→ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- **La mise en place du projet « Cap sur les Jeux » pour l'année 2025, en partenariat avec la Ville de Tournus**
et
- **Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.**

Après plusieurs questions sur les problèmes de déchets sauvages encombrants (par exemple, une cuve à mazout), le Président clôt la séance.

Séance levée à 20h40.